

Décision

Générale

colonial

Décision n° 935 accordant une bourse d'études à M. William Siad. étudiant.

n° 935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme officiel n° 632 du 4 décembre 1947 accordant une bourse scolaire à M. William Siad : Vu la demande de renouvellement de bourse formulée par l'intéressé

Vu son dossier scolaire

Vu l'avis favorable donné par M. le chef du service de l'enseignement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La bourse d'études accordée à M. William Siad, étudiant au lycée Lakanal, à Paris, est renouvelée pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948.

Art. 2

— Le montant de la bourse est fixé à 120.000 francs métropolitains.

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.